

MINES CARRIÈRES ET PUIXS DE PÉTROLE

Cliffs Natural Resources inc.
Mine de fer du Lac Bloom (Fermont)
et
Le Syndicat des Métallos, section locale 9996 – FTQ
Secteur d'activité de l'employeur: mines, carrières et puits de pétrole

- **Nombre de salariés de l'unité de négociation**

300

- **Répartition des salariés selon le sexe**

Femmes: 20; hommes: 280

- **Statut de la convention:** première convention

- **Catégorie de personnel:** production

- **Échéance de la présente convention**

9 septembre 2016

- **Date de signature:** 10 septembre 2013

- **Durée de la semaine normale de travail**

168 heures en 15 jours consécutifs suivis de 13 jours de congé

- **Salaires**

1. Commissionnaire

Date	10 sept. 2013	10 sept. 2014	10 sept. 2015
Salaire/heure	25,60 \$	26,30 \$	26,79 \$

2. Opérateur/réparateur d'équipements miniers, préposé laboratoire et préposé aux opérations, 99 salariés

Date	10 sept. 2013	10 sept. 2014	10 sept. 2015
Salaire/heure Min.	30,99 \$	32,19 \$	33,03 \$
Salaire/heure Max.	32,18 \$	33,48 \$	34,39 \$

3. Technicien maintenance électrique/électrodynamique

Date	10 sept. 2013	10 sept. 2014	10 sept. 2015
Salaire/heure Min.	37,44 \$	39,14 \$	40,33 \$
Salaire/heure Max.	38,88 \$	40,68 \$	41,94 \$

- **Augmentation générale**

Variable tout au long de la convention collective.

- **Rétroactivité**

Le salarié a droit à la rétroactivité des salaires pour toutes les heures payées du 1^{er} avril au 10 septembre 2013. Le montant est versé au salarié dans les deux mois suivant le 10 septembre 2013.

- **Boni de signature**

Le salarié qui a terminé sa période d'essai au 10 septembre 2013 a droit à un montant de 1 500 \$. Le boni de signature est versé au salarié dans le mois suivant le 10 septembre 2013.

- **Primes**

Formateur: 2 \$/heure

Nuit: 1 \$/heure – entre 18 h et 6 h

Chef d'équipe: 2,50 \$/heure de plus que la plus haute classe supervisée

Superviseur de relève: 4 \$/heure de plus que la plus haute classe supervisée

Quart ininterrompu: le salarié reçoit une demi-heure rémunérée au taux normal majoré de 50 % lorsqu'il doit rester en fonction au-delà de son quart de travail normal

Dimanche: taux normal majoré de 50 %

Changement de quart: taux normal majoré de 50 % – pour le premier quart

- **Allocations**

Vêtements et équipement de sécurité

Fournis et remplacés par l'employeur selon les modalités prévues

Lunettes de sécurité de prescription

Fournies et remplacées par l'employeur selon les modalités prévues

Allocation nordique

Date	10 sept. 2013	10 sept. 2015
Montant/ mois	450 \$	475 \$

- salarié résident permanent de Fermont, Wabush ou Labrador City

Transport aérien

À compter du 1^{er} janvier 2014, le salarié admissible, son conjoint et ses enfants à charge de 2 ans et plus ont droit à 2 allocations/année de 825 \$.

Transport ferroviaire

Le salarié a droit à 2 passages gratuits selon les modalités prévues à la convention collective.

- **Jours fériés payés**

11 jours/année

- **Congé mobile**

1 jour/année – salarié qui cumule un an de service continu au 1^{er} mai

N. B. – Ce congé est non monnayable, non transférable et non cumulable.

- **Congés annuels payés**

Années de service	Durée	Indemnité
12 mois	2 sem.	6%
24 mois	2 sem.	7%
36 mois	2 sem.	8%
60 mois	3 sem.	9%

- **Droits parentaux**

Ils sont accordés conformément aux dispositions de la Loi sur les normes du travail.

- **Avantages sociaux**

1. Assurance groupe

Assurance vie

Indemnité

Salarié : 75 000 \$

Mort ou mutilation accidentelle : 75 000 \$

2. Régime de retraite/Plan d'épargne

Cotisation : l'employeur contribue pour 5,5% du salaire normal du salarié au fonds de pension, 6% à compter du 1^{er} janvier 2014, 6,5% à compter du 1^{er} janvier 2015 et 7% à compter du 1^{er} janvier 2016. Le salarié contribue pour 5%.